

- ZONES D'AFFECTATION**
- Zones à bâtir**
- ZC ZONE DE CENTRE
 - ZRM0 I ZONE RESIDENTIELLE MOYENNE DENSITE I
 - ZRM0 II ZONE RESIDENTIELLE MOYENNE DENSITE II
 - ZRM0 III ZONE RESIDENTIELLE MOYENNE DENSITE III
 - ZRPD I ZONE RESIDENTIELLE FAIBLE DENSITE I
 - ZRPD II ZONE RESIDENTIELLE FAIBLE DENSITE II
 - ZM ZONE MIXTE
 - ZACT ZONE D'ACTIVITES
 - ZG ZONE D'INTERET GENERAL
 - ZGR ZONE D'INTERET GENERAL D'IMPORTANCE REGIONALE
 - ZP ZONE DE PROTECTION
- Zone agricole**
- ZA ZONE AGRICOLE
- Autre zone**
- AF AIRE FORESTIERE

- ELEMENTS SUPERPOSES**
- Secleurs superposés**
- Carte des dangers de détails - Secteur de danger indicatif
 - Carte des dangers de détails - Secteur de danger faible
 - Carte des dangers de détails - Secteur de danger moyen
 - Carte des dangers de détails - Secteur de danger élevé
 - Secteur à prescriptions particulières
 - Espace réserve aux eaux
 - Secteur d'arborisation nappante
 - Secteur à potentiel énergétique
- Périmètres superposés**
- Plan d'aménagement de détail obligatoire
 - Périmètre archéologique
 - Périmètre de protection sous "inventaire de site construit à protéger - Catégorie 2"
 - Périmètre de protection de la nature

- Éléments protégés superposés**
- Arbre - Boisement hors forêt
 - Verger - Boisement hors forêt
 - Haie / Surface boisée - Boisement hors forêt
 - Cours d'eau
 - Immeubles protégés - Catégories 1/2/3
 - Voie historique / V.D.I.M.P. Nationale - Catégorie 2

ESPACE RESERVE AUX COURS D'EAU
 Les dispositions de l'article 21 du RCU « prescriptions particulières relatives aux cours d'eau » du règlement communal d'urbanisme sont applicables.

- Autres éléments superposés**
- Constatation de la nature forestière
 - Limite de construction à la forêt
 - Sites pollues - Site de stockage / Aire d'exploitation
 - Batiment existant non soumis à l'URB
 - Périmètre extraction matériaux
 - Limite de construction à l'espace du cours d'eau secteur Marie-Favre

- INFORMATIONS INDICATIVES**
- Cours d'eau sous tuyaux
 - Zone de protection des eaux souterraines SVS/SS
 - Conduite de gaz
 - Ligne électrique
 - Périmètre communal

LES COTATIONS DE LA ZONE A BATIR NE SONT PAS MENTIONNEES SUR LE PAZ.
 LES DONNEES NUMERIQUES SONT DISPONIBLES A L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'AVRY.
 mail: commune@avry.ch, OU AU BUREAU URBASOL SA, mail: info@urbasol.ch

Mis à l'enquête publique par publication dans la feuille officielle (FO) n° 45, du 11 novembre 2016
 Adopté par le Conseil communal de la commune d'Avry, le **29 mai 2017**

La Secrétaire: *[Signature]* Le Syndic: *[Signature]*

Approuvé par la Direction de l'aménagement, du logement et des constructions, le **13 OCT 2021**

Le Conseiller d'Etat, Directeur: *[Signature]*

